

COMMUNE DE LONGEAULT-PLUVAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

-0-0-0-

Compte-Rendu de la Séance

-0-0-0-

La séance est ouverte à 20 heures 00, sous la présidence de M. Daniel CHETTA, Maire.

Etaient présents : Daniel CHETTA, Daniel SUTY, BARDOT Nicole, BRUEY Gilles, CRANCE Eric, DEHER Thomas, GIRARD Stéphanie, GUILLEMOT Margot, LEGRAND Yvette, LERAT Pascal, LERAY Claudie, LOPEZ Daniel, NEIERS Ségolène, NOWOROL Bernard, PARRIAUX Marie, SEBILLOTTE Valérie, SEGUIN Nathalie, VIELLARD Jean-Pierre, ZIEGLER Jean-Louis

Excusés :

Absents :

Madame Stéphanie GIRARD est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Martine PETIT a présenté sa démission le 5 juin 2020. Conformément à l'article L.270 du Code électoral, Madame Margot GUILLEMOT, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est immédiatement installée.

SICECO et E-Bourgogne : désignation des délégués

Le Conseil municipal désigne au SICECO :

- Mr SUTY Daniel, délégué titulaire
- Mr ZIEGLER Jean-Louis, délégué suppléant.

Le Conseil municipal désigne au Groupement d'intérêt Public E-Bourgogne :

- Mr LOPEZ Daniel, délégué titulaire
- Mme PARRIAUX Marie, délégué suppléante

Adopté à l'unanimité

CCID : désignation des commissaires

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Le Conseil municipal propose donc à la Direction des finances publiques les personnes suivantes pour siéger à la commission communale des impôts directs :

Mr SUTY Daniel, Mme LERAY Claudie, M. BRUEY Gilles, Mme SEGUIN Nathalie, M. LERAT Pascal, Mme BARDOT Nicole, M. DEHER Thomas, M. LOPEZ Daniel, M. NOWOROL Bernard, Mme PARRIAUX Marie, Mme SEBILLOTTE Valérie, Mme BREDILLET Martine, M. CARRY Frédéric, M. DUGIED Pierre, M. DEHER Régis, M. MARTIN Gérald, M. GILLET Jean-Michel, M. DUGIED Claude, M. PITOIS Dominique, M. SEBILLOTTE Gérard, Mme BERNACHY Dominique, M. Christian DEGUEURCE, Mme Géraldine GRAND, M. Jérémy IMARD.

Adopté à l'unanimité

Commission de contrôle de la liste électorale : désignation des délégués

Le Conseil municipal désigne les délégués suivants :

- Titulaire : Mr LOPEZ Daniel
- Suppléant : Mme GIRARD Stéphanie

Pour rappel :

Les délégués de l'Administration désignés par le Préfet : Mr DEHER Daniel, titulaire et Mr DEGUEURCE Christian, suppléant.

Les délégués du Tribunal de Grande Instance désignés par le TGI : Mme GRAND Géraldine, titulaire, Mr DUGIED Pierre, suppléant.

Adopté à l'unanimité

Commissions communales : désignation des membres

*Après avoir pris connaissance **des diverses commissions communales**, le Conseil Municipal est invité par le Maire à **désigner, après appel de candidatures, les membres de ces commissions**. Après le vote, **la composition de celles-ci est la suivante** :*

- ❑ **C.C.A.S.** : Centre Communal d'Action Sociale
Daniel CHETTA (président) Daniel SUTY, Claudie LERAY, Nathalie SEGUIN, Pascal LERAT, Stéphanie GIRARD, Yvette LEGRAND
Les Membres extérieurs seront désignés ultérieurement par arrêté du Maire.
- ❑ **Finances – Budget - Achats** :
Daniel CHETTA, Daniel SUTY, Pascal LERAT, Claudie LERAY, Gilles BRUEY, Nathalie SEGUIN, Stéphanie GIRARD, Yvette LEGRAND
- ❑ **Travaux – Fleurissement** :
Daniel CHETTA, Daniel SUTY, Gilles BRUEY, Claudie LERAY, Nathalie SEGUIN, Pascal LERAT, Eric CRANCE, Thomas DEHER, Margot GUILLEMOT, Daniel LOPEZ, Ségolène NEIERS, Bernard NOWOROL, Jean-Pierre VIELLARD, Jean-Louis ZIEGLER
- ❑ **Sports – Loisirs - Manifestations** :
Daniel CHETTA, Daniel SUTY, Claudie LERAY, Gilles BRUEY, Nathalie SEGUIN, Pascal LERAT, Nicole BARDOT, Stéphanie GIRARD, Margot GUILLEMOT, Bernard NOWOROL, Marie PARRIAUX, Jean-Pierre VIELLARD
- ❑ **Affaires scolaires** :
Daniel CHETTA, Daniel SUTY, Claudie LERAY, Nathalie SEGUIN, Marie PARRIAUX.
- ❑ **Communication** :
Daniel CHETTA, Daniel SUTY, Nathalie SEGUIN, Claudie LERAY, Gilles BRUEY, Pascal LERAT, Nicole BARDOT, Margot GUILLEMOT, Yvette LEGRAND, Marie PARRIAUX.

□ **Appel d'offres :**

Daniel CHETTA, Daniel SUTY, Claudie LERAY, Gilles BRUEY, Nathalie SEGUIN, Pascal LERAT, Eric CRANCE, Stéphanie GIRARD, Daniel LOPEZ, Valérie SEBILLOTTE, Jean-Louis ZIEGLER.

□ **Correspondant Défense :**

Titulaire : Eric CRANCE

Suppléant : Stéphanie GIRARD

□ **CMJ :**

Daniel CHETTA, Daniel SUTY, Claudie LERAY, Gilles BRUEY, Nathalie SEGUIN, Pascal LERAT, Ségolène NEIERS, Valérie SEBILLOTTE. Membres extérieurs désignés : IMARD Jérémy, Gilles ROUGEUX, Juan ROJAS, Daniel BOUVOT, Dominique PITOIS.

Adopté à l'unanimité

Blason de Longeault-Pluvault

Après avoir pris attache auprès du Directeur des Archives Départementales de la Côte d'Or, Monsieur le Maire présente le nouveau blason de la Commune, reprenant les deux armoiries des anciennes communes de Longeault et de Pluvault.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le nouveau blason de la Commune Longeault-Pluvault, tel que présenté.

Trésorière de Genlis : autorisation à poursuites

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Durée d'amortissement

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

En conclusion, pour les immobilisations, Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Article 204172 – subventions d'équipements versées – bâtiments et installations	5 ans

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

Subventions aux associations

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de répartition des subventions 2020 :

Madame Nicole BARDOT, Présidente de la Gymnastique ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :
 - Football Champdâtre Longeault Association 1 100,00 €
 - Gymnastique de Longeault 650,00 €
 - Self Défense de Longeault 300,00 €
 - Coopérative scolaire de Longeault 850,00 €
 - Association Paroissiale Pluvault-Longeault 400,00 €
 - Longeault Environnement 400,00 €
 - Association MUSIC'A 650,00 €
 - Association ADEFO/Arc-en-Ciel/ESCALE 100,00 €
 - Amicale des Pompiers de Genlis 100,00 €
 - SPA Refuge de Jouvence 571,50 €
(Convention par délibération du 18/05/2010)
 - Association Amis de la BDP 91,00 €
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Chemin piétonnier : demande de déplacement de poteau auprès d'Enedis

Dans le cadre des travaux de création du chemin piétonnier reliant la rue du Parc à la rue de Gondevin, prévu dans le P.L.U. (secteur Longeault), Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un poteau électrique gêne la réalisation dudit chemin piétonnier.

Il est proposé de demander à ENEDIS le déplacement de ce poteau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Demande à ENEDIS, le déplacement de ce poteau à la charge d'ENEDIS ;
- Autorise Monsieur à signer tous documents afférents à ce dossier.

Acquisition véhicule

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un véhicule de service, pour les services techniques.

M. Jean-Michel GILLET propose à la Commune un véhicule « Peugeot Partner » d'occasion au prix de 1 200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir ce véhicule pour un montant de 1 200,00 € (frais de certificat d'immatriculation en sus) ;
- Autorise Monsieur à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions et informations diverses

- 1) Monsieur le Maire indique que des bâtiments publics communaux sont sans dénomination. Il est proposé de réfléchir sur les noms à trouver pour la salle des fêtes de Pluvault, ainsi que les deux écoles maternelle et élémentaire.
Un sondage a été fait auprès des parents pour les écoles.
- 2) Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat « aide à la dénomination des voies » a été signé avec la Poste, pour les rues Amiral Violette et route de Collonges, ainsi que le futur lotissement près du stade.
- 3) Les travaux, route de la 1^{ère} Armée, RD 905, devraient être faits cette année (2020). La partie aménagement de trottoirs concerne la Commune, la réfection de chaussée, le Département.
- 4) Les travaux de la salle des fêtes « Georges Brassens » devraient débuter fin juin 2020 pour une durée d'environ un mois.
- 5) Le budget « masques » est d'environ 4 700 €.
- 6) L'agent technique communal, Mme Béatrice SEBILLOTTE a pris sa retraite au 1^{er} juin 2020 et est remplacée par Mme Mélanie REBILLARD.
- 7) Des travaux de réfections, de scarification et reprofilage sont prévus sur divers trottoirs.
- 8) Monsieur le Maire remercie M. Thomas DEHER pour avoir effectué le fauchage du terrain de la propriété « KUS ».
- 9) Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Des agents recenseurs et un coordonnateur communal devront être désignés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.